

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Finess Sierpleisterreiniger
Code du produit : AKP00806#1
Groupe de produits : Nettoyant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisations par des consommateurs, Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant
agents de blanchiment chlorés

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur**

S.P.S. BV
Zilverenberg 16
5234 GM 's-Hertogenbosch. - Nederland.
T +31 (0)73 642 27 10 - F +31 (0)73 642 60 95
info@spsbv.com - www.spsbv.com

Formatage responsable FDS

Mantech Nederland B.V.
Kobaltweg 7
5234 GN 's-Hertogenbosch - Nederland
T +31 (0) 73 707 0112 - F +31 (0) 73 644 3861
info@mantechbv.nl - www.mantechbv.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : SPS BV.: +31 73 642 27 10 [7:30 - 16:30]

NL - Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)
Emergency telephone (24h): +31 30 274 88 88
[Only for doctors to inform accidental poisoning]

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]**

N; R51/53

R31

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Symboles de danger :



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R :

R31 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrases-S :

S2 - Conserver hors de la portée des enfants
S23 - Ne pas respirer les aérosols
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout
S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
S56 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

Finess Sierpleisterreiniger

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Phrases supplémentaires : Solution d'hypochlorite de sodium.
Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, peut libérer des gaz dangereux (chlore)
[Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.]

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hypochlorite de sodium, solution	(n° CAS) 7681-52-9 (Numéro CE) 231-668-3 (Numéro index) 017-011-00-1	1 - 4.9	C; R34 R31 N; R50
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
Hypochlorite de sodium, solution	(n° CAS) 7681-52-9 (Numéro CE) 231-668-3 (Numéro index) 017-011-00-1	(C >= 5) R31	
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hypochlorite de sodium, solution	(n° CAS) 7681-52-9 (Numéro CE) 231-668-3 (Numéro index) 017-011-00-1	1 - 4.9	Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
Hypochlorite de sodium, solution	(n° CAS) 7681-52-9 (Numéro CE) 231-668-3 (Numéro index) 017-011-00-1	(C >= 5)	

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Premiers soins après contact oculaire : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Les informations contenues dans le présent article s'applique au produit non dilué.

Symptômes/lésions après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une grave irritation.

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : N'importe quel produit d'extinction peut être utilisé.

Finess Sierpleisterreiniger

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
- Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Le produit répandu sur une surface dure peut présenter un risque important de glissades/chutes.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Toxique pour les organismes aquatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.
- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
- Autres informations : Diluer les résidus et rincer.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
- Mesures d'hygiène : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
- Température de stockage : 5 - 30 °C Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe
- Interdictions de stockage en commun : Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.
- Lieu de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Les conteneurs ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Finess Sierpleisterreiniger		
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle : En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection.

Finess Sierpleisterreiniger

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protection oculaire	: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
Protection de la peau et du corps	: Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire



Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter le contact du produit non-dilué avec la peau, les yeux et les vêtements.
---------------------	---

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: jaune clair.
Odeur	: chlore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: > 12 @ 20 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: 0 °C (eau)
Point d'ébullition	: 100 °C (eau)
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition	: Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,07 g/cm ³
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune réaction dangereuse connue.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Voir Rubrique 7.

Finess Sierpleisterreiniger

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. (Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été examinée et classée pour les risques toxicologiques suivant la méthode conventionnelle de la directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Voir FDS sections 2 et 3 pour plus de détails.) Informations toxicologiques sur les ingrédients. ESIS (European chemical Substances Information System). http://esis.jrc.ec.europa.eu/
Irritation	: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. pH: > 12 @ 20 °C
Corrosivité	: Non classé pH: > 12 @ 20 °C
Sensibilisation	: Non classé
Toxicité à dose répétée	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Mutagénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] et classées comme dangereuses pour l'environnement. Voir les chapitres 2 et 3 pour plus d'information.
--------------------	---

Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)

CE50 Daphnie 1	0,07 (0,07 - 0,7) mg/l
----------------	------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Finess Sierpleisterreiniger

Persistance et dégradabilité	Pas d'information disponible au sujet du produit. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Finess Sierpleisterreiniger

Log Pow	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'information disponible au sujet du produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Finess Sierpleisterreiniger

Ecologie - sol	Pas d'information disponible au sujet du produit.
----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Finess Sierpleisterreiniger

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Composants	: Solution d'hypochlorite de sodium.
Indications complémentaires	: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.. ESIS (European chemical Substances Information System). [esis.jrc.ec.europa.eu]

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Rincer les restes avec beaucoup d'eau.
---------------------------------	---

Finess Sierpleisterreiniger


Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Méthodes de traitement des déchets	: Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Indications complémentaires	: Les emballages non nettoyés: Recommandation: Pas complètement les emballages vides doivent être conformes à la directive 91/689/CEE sont traitées.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

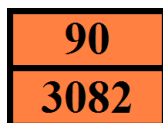
ADR
14.1. Numéro ONU
3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solution d'hypochlorite de sodium.), 9, III, (E)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
9

14.4. Groupe d'emballage
III
14.5. Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transport dans les lieux de l'utilisateur : Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont droits et bloqués. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de débordement.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: M6
Disposition spéciale (ADR)	: 274, 335, 601
Quantités limitées (ADR)	: 5L
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	: LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV13
Danger n° (code Kemler)	: 90
Panneaux oranges	:



Tunnel Code de restriction (ADR)	: E
Code EAC	: •3Z

14.6.2. Transport maritime

Non applicable

Finess Sierpleisterreiniger

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

14.6.3. Transport aérien

Non applicable

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non applicable

14.6.5. Transport par rail

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : non déterminé.

Type de bateau : non déterminé

Catégorie de pollution : non déterminé

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Finess Sierpleisterreiniger n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 3 - Présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Un Évaluation de la Sécurité Chimique n'est pas exécuté.

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
R34	Provoque des brûlures
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit